

Votre adhésion est importante pour la représentativité et la légitimité de notre mouvement.
Une fédération, forte de plus de 5 000 familles, est entendue au sein des instances traitant de l'adoption.

Votre voix s'ajoute à toutes les autres afin de témoigner du vécu des familles adoptives et des adoptés et défendre au mieux l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à avoir une famille.

Vous recevez :

- Les invitations à nos rencontres (journées familiales, réunions d'information pour les postulants...), aux soirées témoignages, aux conférences et débats que nous organisons périodiquement
- La newsletter bimestrielle de la fédération
- **50 %** sur le prix de l'abonnement à la revue trimestrielle *Accueil* publiée par la fédération EFA, **seule revue française exclusivement consacrée à l'adoption**. Chaque numéro comporte un dossier thématique, vos témoignages, des rubriques (Santé, juridique, adoption internationale...).

Vous avez accès

- À la ligne nationale d'écoute destinée aux familles : 01 40 05 57 79
- À une information et un accompagnement vers un enfant à besoins spécifiques grâce à notre service ERF
- Aux groupes d'échanges, groupes de parole, café des parents, journées de sensibilisation à la parentalité adoptive...
- Selon votre demande, à une mise en contact avec des familles adoptives avec lesquelles vous souhaitez échanger (parents ayant adopté des enfants « grands » ou via tel OAA ou dans tel pays, parents célibataires, parents ayant déjà des enfants, etc.)
- Vous bénéficiez de l'écoute, de l'expérience de nombreuses familles aux parcours multiples et variés.

Notre association départementale étant membre de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) de Loire Atlantique, vous êtes membre également de cette institution et à ce titre bénéficiez de leur représentation et des services aux familles.

À quoi sert ma cotisation annuelle ?

Notre association reverse 22 euros à la fédération EFA pour soutenir le mouvement dans ses très nombreuses actions, depuis plus de 70 ans, en faveur des droits de l'enfant et de la défense des familles.

Le solde restant à notre association départementale est consacré aux moyens nécessaires à son fonctionnement : organisation de manifestations, documentation, formations, location de salles...

Il nous permet de vous accompagner avant, pendant et après l'arrivée de vos enfants, de pérenniser nos activités et de donner plus de poids à nos représentants dans les institutions (Conseil de famille des pupilles de l'État, Commission d'agrément) et administrations locales.

*** Les informations personnelles recueillies par EFA sont uniquement destinées au fonctionnement de votre association. Elles sont conservées 10 ans après notre dernier contact, sauf durée modifiée, autorisée ou imposée par une obligation légale, réglementaire, ou exercice de votre droit de suppression. Pendant cette période, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des informations recueillies. EFA s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers vos données sans votre consentement explicite, sauf motif légitime (légal, fraude, exercice des droits de la défense ...), exception faite de la fédération et ses associations départementales, l'UDAF, l'UNAF et le routeur de la revue *Accueil*. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement européen du 27 avril 2016 (RGPD applicable le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, rectification, effacement, ou limitation du traitement de vos données. Pour des motifs légitimes, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de celles-ci et, sous réserve d'un justificatif d'identité, exercer vos droits en contactant le président de votre association.